

Annexe 1 - Évaluation orale pour la mention « mobilité européenne et internationale »

Grille indicative

Critères d'évaluation	Points Nombre maximum de points à attribuer au candidat
Qualité de la présentation	6 points
Traitement du thème choisi	6 points
Réflexion	8 points
	20 points / note sur 20